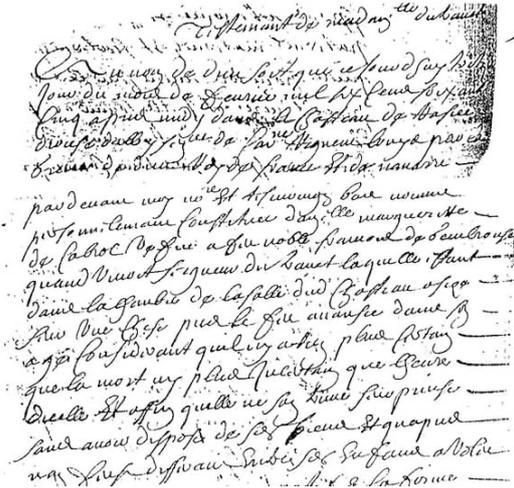


Testament de Mademoiselle du Travet

Auteur : Michel Payrastre, 2011, initialement sur letravet.org



Document notarial de 1665



Blason des De Genibrouse

« Testement de mademoiselle du Travet¹

Au nom de Dieu soit fait que ce jourd'hui treze jours du mois de fevrie mil six cent soixante cinq apres midi dans le chasteau de Rasice² diocese d'alby senechausse de Carcassonne/regnant louys par la grace de Dieu roy de France et de navarre³ / pardevant moy notaire et tesmoins basnommes personelements constitues / margueritte de cabrol veusfe a feu noble francois de genibrouse quant vivoit seigneur du Travet⁴/ laquelle etant dans la chambre de la salle dudit chasteau assise sur une chaise pres du feu / avance en age considerant qui lui este plus certain que la mort ny plus incertain que l'heure d'ycelle et affin quelle ne soit venue seroit prinse sans avoir dispose de ses biens et quapres n'ay fait de differants entre ses enfants⁵ / a voloir fere son testement nuncupatif en la forme que sensuit⁶

¹ Une dame de qualité ou noble, même mariée, gardait l'appellation de demoiselle.

² Les châteaux de Rasisse ou La Roque avaient subi la guerre de cent ans et surtout les guerres de religion. Ils n'étaient donc que très peu habités et servaient de lieux de pouvoir (c'est dans le château, même en mauvais état, que se prenaient les décisions).

³ Le roi Louis XIV.

⁴ Marguerite était la fille de Charles de Cabrol, seigneur de La Roque et de Marie du Poncet. Son mari, François de Génibrouse, seigneur de Rasisse, a été assassiné l'année précédente par le sieur de la mouline sur le chemin de Castres près de Berlan. Il a été enseveli dans l'église Notre dame d'al Trabet près de l'autel, du côté gauche.

⁵ Formule courante dans les testaments de cette époque.

⁶ Testament fait de vive voix et devant témoin.

/ premierement levant les yeux au ciel a invoque le nom de Dieu le priant luy vouloir remettre ses fautes et pechers et luy plise colloquer son ame en son royaume celeste du paradis et veust que apres que Dieu aura separe son ame de son corps et que sondit corps soit inume suivant la religion reformée de laquelle fait profession⁷ / Item legue et donne la dite demoiselle testatere aux pauvres de Dieu du Travet la somme la somme de trentes livres tournois que veust luy soit payer apres son deces par son heretier bas nomme / Item lui legue la dite testatrice a dame anne de genibrouse sa fille hainee legitime et naturelle et dudit seigneur du Travet son mari⁸. »

Il a été conservé volontairement l'écriture de cette époque.

⁷ La région était plutôt protestante et l'édit de Nantes n'avait pas encore été révoqué. Comme beaucoup de nobles ou notables (et nos ancêtres aussi), les Génibrouse étaient de la religion réformée. Encore que, si Marguerite de Cabrol, veuve de François de Génibrouse, se disait protestante, l'année précédente, son mari, le seigneur de Rasisse assassiné, a été enseveli dans l'église du Travet. Or, on ne plaisantait pas à l'époque avec la religion : François de Génibrouse devait donc être catholique... et Marguerite, son épouse, protestante ? À moins que Marguerite ne soit devenue protestante entre 1664 et 1665 ! Il est vrai que cette période troublée n'était pas propice à la simplicité.

⁸ Anne, la fille de Marguerite de Cabrol (ou Marie) et de François de Génibrouse, se marie en 1666 avec Nicolas de Rabaudy.